



INSTITUT SAINT-LUC

53.277.404-40

INSTITUT TECHNIQUE SAINT-LUC

53.277.010-46

Rue Saint-Luc, 3 - 7000 Mons

☎ 065/337121 📠 065/311557

Sections artistiques : Rue de la Biche, 17 - 7000 Mons ☎ 📠 065/401489

CEFA : Boulevard Charles-Quint, 6 - 7000 Mons ☎ 065/364550 📠 065/846096

E-mail : direction@saint-luc-mons.be

A.S.B.L. Comité Organisateur de l'Institut Reine Astrid de Mons

PROJET D'ETABLISSEMENT DES INSTITUTS SAINT-LUC

Institut Technique Saint-Luc
CEFA Saint-Luc

Institut Saint-Luc

Dans un esprit lasallien, donnons à tous nos élèves une instruction solide qui les arme pour construire leur avenir en exploitant le meilleur de leurs capacités

PROJET D'ETABLISSEMENT

INTRODUCTION

"Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. *L'organisation "actuelle" n'a pas la prétention d'être parfaite : ce n'est nullement une cathédrale construite pour défier "mille ans". C'est un premier pas ... l'important est d'être en chemin !* Ce document exprime notre volonté collective de réaliser pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par, et pour, notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret "Missions" du 24 juillet 1997.

La réalisation de ce projet d'établissement, qui est une œuvre collective, nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétales : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes. Constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce "capital de départ" dans le texte ci-dessous.

Ce projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement".

CHAPITRE 1. Description des écoles

1.1 - Références

Les Instituts Saint-Luc font parties du réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel (catholique) dans la zone 9.

Ils se composent de :

- Institut Saint-Luc - rue Saint-Luc,3 - 7000 MONS.
N° Matricule : 53.277.404 – 40
- Institut Technique Saint-Luc – rue Saint-Luc, 3 - 7000 MONS
N° Matricule : 53.277.010 - 46.
- C.E.F.A. Saint-Luc Mons (Centre et d'éducation et de formation en alternance)
Boulevard Charles Quint, 6 – 7000 Mons
N° Matricule : 2.53.277.099-54.

1.2 - Organigramme

(Voir page suivant)

1.3 - Formations du C.E.F.A.

Les formations organisées par le C.E.F.A. - Mons se déroulent sur le mode de l'alternance (15h école, 25h entreprise) dans les filières suivantes :

- ° RENOVATION DU BATIMENT :
 - . Menuiserie . Maçonnerie . Peinture
- ° Vente et réassortiment
- ° Electricité
- ° Cuisine

A la fin de leur formation, les jeunes peuvent obtenir une attestation de compétence professionnelle (ACP), l'ancienne appellation étant CQ 4.

CHAPITRE 2. Les priorités de l'école

Les Instituts Saint-Luc sont des écoles des Frères des Ecoles Chrétiennes qui poursuivent les objectifs généraux de l'enseignement secondaire précisés à l'article 6 du décret du 24 juillet 1997.

Les Instituts Saint-Luc sont une communauté éducative basée sur la foi chrétienne et les valeurs évangéliques. Cette communauté a en charge la formation des jeunes qui lui sont confiés et elle s'articule autour des personnes suivantes : le pouvoir organisateur, la direction et l'équipe pédagogique, les élèves et les parents. L'école entend aussi collaborer avec les acteurs extérieurs de la vie active, sociale, culturelle, économique, afin d'actualiser et d'enrichir son offre de formation.

Les Instituts Saint-Luc ont la volonté de garder sa tradition humaniste basée sur la diversité de ses options et sur la pluralité de ses formes d'enseignement (artistique, général, professionnel, technique).

Pour assurer aux jeunes une formation de qualité, les écoles se basent sur une communauté éducative dynamique et compétente, sur une infrastructure d'accueil maintenue en état et adaptée aux formations dispensées à Saint-Luc.

Lorsque des choix financiers sont à faire, ils sont basés sur l'intérêt premier à promouvoir : les élèves (présents et futurs).

CHAPITRE 3. L'animation pastorale

Les Instituts Saint-Luc entendent poursuivre l'œuvre de Saint Jean Baptiste de La Salle et des Frères des écoles chrétiennes. Ils dispensent une formation humaine et chrétienne dans le respect de la liberté de pensée de chaque individu.

Les Instituts Saint-Luc marquent son animation pastorale de diverses manières tant dans les cours dispensés que dans la vie de l'école. La Bonne Nouvelle de Jésus-Christ enracine toutes les relations entre les personnes dans les valeurs évangéliques et fait du vécu quotidien une annonce permanente de l'Évangile :

- Cours de religion.

- Conseil pastoral avec ses réunions de réflexion et d'animations chrétiennes.
- Parrainage d'un groupe d'élèves dans des activités parascolaires.
- Accueil des nouveaux arrivants au sein de notre établissement (élèves, professeurs, ...) et ouverture à tous quelle que soit leur origine sociale, culturelle, philosophique ou religieuse.
- Organisation de séminaires et de retraites.
- Participations à des œuvres et activités caritatives et humanitaires.
- Activités du Fonds social et du Comité des fêtes qui par leur présence concrète dans l'école aident et écoutent les plus démunis.
- Appel à des témoins extérieurs à des moments privilégiés tels que pendant le carême.
- Aide aux élèves : prêt de matériel de livres, école des devoirs.

CHAPITRE 4. Actions éducatives et pédagogiques

4.1 L'évaluation et la remédiation

4.1. A - Introduction

"On nous a confié les enfants des hommes non pour peser la somme de leurs connaissances mais pour se réjouir de la qualité de leur ascension".

Antoine de Saint-Exupéry.

La communauté éducative des Instituts Saint-Luc ont le souci de la promotion de tous les jeunes quel que soit le type d'enseignement dont ils proviennent (enseignement ordinaire et spécial). Notre mission est de permettre à chaque jeune de réussir sa vie. Dans cette optique, la Communauté Educative (CE.) propose les formes d'apprentissage les mieux adaptées au jeune et à sa situation en privilégiant "une pédagogie personnalisée et une pédagogie réciproque centrée sur les socles de compétences et les compétences terminales, ainsi qu'un accompagnement plus particulièrement individualisé des élèves issus de l'enseignement spécial."

4.1. B - Evaluation formative - évaluation continue - évaluation certificative

a. Convictions

- L'échec scolaire est un problème complexe. " Expliquer l'échec scolaire par la paresse est l'explication la plus paresseuse qui soit de l'échec scolaire".
- On sait que si l'enfant, complètement préoccupé par "le champ du quotidien", ne rencontre pas des "adultes" à qui il peut se confier, qui lui permettent de vider sa tête, il n'arrivera pas à être attentif.
- C'est "autour de l'enfant" que se rassemble notre Communauté éducative. C'est lui qui est "placé au centre de notre institution scolaire" qui développe "une pédagogie de la réussite". Car l'homme est ainsi fait qu'il n'est capable d'affronter une difficulté qu'en mémorisant la réussite.

b. Stratégies

Notre Communauté Educative est persuadée que la meilleure manière d'aider les jeunes à surmonter les difficultés est de leur donner confiance dans des capacités de réussite. Ici l'évaluation formative prend tout son sens, car le droit à l'erreur dans l'apprentissage est reconnu, notamment dans les prolongements et le suivi à l'évaluation.

- En première année, les difficultés punctuelles sont surmontées en petits groupes, par des séances dites de "remédiation" en dehors de l'horaire de base.
- Les élèves en difficulté à l'issue de la première année du premier degré reçoivent, dès le début de la deuxième partie du cycle, un programme de récupération (activité(s) de soutien) dans les branches pour lesquelles les objectifs ne sont pas atteints.
- Aux deuxième et troisième degrés, l'équipe éducative continue à accorder une attention particulière à l'intégration de tout type de compétences, notamment par la pédagogie du projet.
- Dans la mesure des disponibilités du NTPP, des stratégies de remédiation seront proposées pour les branches dans lesquelles des insuffisances ont été constatées, notamment lorsque celles-ci sont consécutives à une réorientation.
- La pratique de l'évaluation formative et de l'évaluation continue sera poursuivie aux deuxième et troisième degrés.

4.1. C - Pédagogie différenciée et remédiation

- ° pratique de la remédiation différenciée au premier degré (activités de soutien et activités de remédiations).
- ° en collaboration avec les enseignants et le conseil de classe, organisation d'une "*Ecole des devoirs*" gratuite animée par des professeurs et des animatrices et prioritairement destinée aux élèves en difficulté.
- ° organisation d'une coordination horizontale et verticale disciplinaire et/ou pluridisciplinaire au premier degré à étendre ou déjà étendue selon les branches à l'ensemble de l'établissement.
- ° organisation sur l'ensemble du premier degré d'une heure d'encadrement destinée à parfaire "la méthode de travail", à travailler sur les compétences transversales, etc : le "titulaire de classe" joue un rôle d'interface entre les enseignants et les élèves en vue d'identifier les problèmes et d'intervenir de manière individualisée.

4.1. D - Parcours en trois ans du premier degré

- ° Le premier degré peut être parcouru en un maximum de 3 ans.
- ° La deuxième adaptée permet à l'étudiant qui le souhaite de lever les attestations qui l'orientaient vers l'enseignement professionnel et ainsi de poursuivre ses études dans la voie souhaitée.

a. Objectifs

Cette année complémentaire dans le premier degré poursuit 2 objectifs :

- *permettre à l'élève en difficulté d'atteindre "les socles de compétence"*
- *développer ses compétences transversales au travers d'une remotivation.*

- b. Choix pédagogiques
 - professeurs en nombre réduit
 - importantes activités de détente (notamment sports) assurant l'épanouissement des élèves
- c. Organisation pratique

Cours de formation commune avec des activités de soutien en français, mathématique, langues

 - activités au choix en français (expression orale et écrite), informatique, sports, gestion de projets pluridisciplinaires

4.2 La transition entre l'enseignement fondamental et le premier degré

4.2. A - Objectifs du premier degré

Le premier degré a pour objectifs prioritaires :

d'assurer une large formation de base cohérente avec celle donnée dans l'enseignement fondamental;

d'observer et d'évaluer les aptitudes et le comportement de chacun de façon continue;

- d'aider chacun personnellement à découvrir ses propres possibilités, ses goûts, ses intérêts, ... et de permettre ainsi de choisir ultérieurement l'orientation la plus épanouissante compte tenu de ses capacités propres.

4.2. B - Horaire

a. Philosophie

- De nos jours, "*l'école du fondement*" se poursuit jusqu'au terme du 1^{er} degré. Son ambition est de doter chaque jeune d'un ensemble de compétences dont la maîtrise lui permettra de s'insérer au mieux dans notre tissu social et de poursuivre sa scolarité avec succès.

- Notre horaire du 1^{er} degré a été conçu de façon à permettre à l'étudiant de garder largement ouvert l'éventail des choix quant aux types et options d'enseignement et ainsi d'harmoniser les qualités spécifiques des enseignements général, technique et artistique.

b. Stratégie

Nos activités d'éveil sont proposées pour permettre à chacun de s'épanouir et de progresser dans ses domaines favoris: ces activités ne constituent donc jamais un obstacle pour choisir une option par la suite.

Les compétences et les connaissances acquises durant ces activités d'éveil permettent une observation plus fine de chaque élève en particulier.

A ceux qui rencontrent des difficultés importantes, nous proposons, en deuxième année, des cours de "soutien" parallèlement aux activités d'éveil afin de rejoindre le niveau de compétence requis.

4.2. C - La prise en charge et l'accueil des élèves à l'issue de l'enseignement fondamental

La transition entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire est une étape particulièrement importante et difficile du parcours scolaire.

N'ayant aucune école primaire rattachée à notre G.E.S., nous continuerons à établir les contacts les plus larges avec des écoles primaires afin de jeter "des ponts pédagogiques" entre nos communautés éducatives respectives.

En outre, notre CE, développe son action, notamment dans les directions suivantes :

a. L'information :

- Présentation de l'éventail de formation offert par notre C.E.S. aux directions des écoles primaires chrétiennes de la région "Mons-Borinage";
- Organisation de week-ends d'information et de visites de l'école en activité;
- Rencontres conviviales en début d'année avec les parents des nouveaux élèves de première à propos du "mode de fonctionnement" de l'enseignement secondaire.

b. Les contacts avec "nos nouveaux élèves" :

- Accueil personnalisé et convivial du nouvel élève de première année par le professeur titulaire de la classe assisté de cotitulaires.
 - Au tout début de l'année scolaire, l'équipe du centre P.M.S. propose aux élèves de première année, des tests d'aptitude et un questionnaire d'adaptation - motivation.
- Ceux-ci permettent une meilleure connaissance de chaque jeune et sont fort utiles pour la guidance, l'orientation (1 Observation- 1 Accueil).

Lors de l'inscription, l'existence et les objectifs de l'école des devoirs organisée gratuitement dans notre établissement sont signalés à chaque famille.

"L'heure de titulariat" prestée chaque semaine dans l'horaire de la classe offre au responsable de celle-ci une disponibilité qui lui permet de mieux connaître chacun de ses élèves, d'assurer un meilleur suivi et d'apporter une réponse rapide aux problèmes posés.

c. L'aménagement de l'espace et des horaires de cours" :

- Les élèves du premier degré ont un espace récréatif spécifique (cour du premier degré).
- L'horaire du temps de midi a également été modifié afin de permettre une meilleure intégration et une meilleure détente.

4.3 L'aide à l'élève en vue de l'émergence de son projet personnel et/ou professionnel et de son choix d'orientation

La Communauté Educative (CE.) situe l'ensemble de la scolarité dans une perspective qui favorise la maturation du projet personnel de l'élève et de son orientation..

4.3. A La philosophie générale et les ressources

Consciente de l'importance pour l'élève d'une bonne connaissance de soi et de son environnement dans le processus de maturation du choix professionnel et des orientations à suivre, l'équipe éducative a la volonté de :

- se former à la gestion des assuétudes et à développer une politique générale en vue d'améliorer la santé, la connaissance de soi et les relations avec les autres, en collaboration avec des A.S.B.L. extérieures et/ou des services proposés par la Ville ou tout autre niveau de pouvoir de l'état fédéral;
- profiter des structures existantes pour intensifier, multiplier et diversifier les actions possibles.
- développer les compétences transversales durant toute la scolarité.

4.3. B Les stratégies (en collaboration avec le centre P.M.S.)

a) Au 1^{er} degré

- Afin de permettre aux élèves achevant le 1er degré de réfléchir à leur orientation, l'équipe éducative et celle du centre P.M.S. proposent, durant le second trimestre, un inventaire des intérêts professionnels et une information sur les différentes sections d'enseignement.

L'équipe du centre P.M.S. est à la disposition des élèves et des parents voulant approfondir le choix de l'orientation.

b) Au 2^{ème} degré

L'équipe éducative et celle du centre P.M.S. informent les élèves sur les possibilités offertes au troisième degré :

- A la fin du premier trimestre pour les sections de transition lors d'une animation centrée sur les techniques de "préparation des examens";
- A la fin du premier trimestre pour les sections de qualification technique lors d'une animation-réflexion sur le projet personnel d'orientation scolaire et professionnelle;
- Durant le troisième trimestre pour les sections de qualification professionnelle.

c) Au 3^{ime} degré

L'équipe éducative et celle du centre P.M.S. informent les élèves sur les possibilités d'études supérieures et sur les formations professionnelles, et les aident à réfléchir à leur projet en leur proposant un inventaire des intérêts professionnels ainsi que des rencontres individuelles.

Le centre P.M.S. organise, chaque année, au moins "un Midi de l'Information" : tout étudiant peut y consulter de nombreux guides et documents concernant les études supérieures, les formations professionnelles, les débouchés, la méthode de travail.

Dans les limites fixées par l'article 32 du décret "Missions", le CES Saint-Luc peut affecter plusieurs jours à l'organisation d'un suivi individuel en rapport avec le projet personnel, le choix professionnel et l'orientation, notamment avec la mise sur pied de journées-carrières par exemple.

d) Tout au long de la scolarité

De manière générale, les élèves peuvent prendre contact à tout moment avec l'équipe éducative et celle du centre P.M.S. pour toute question concernant leur vie scolaire et particulièrement celle de leur orientation.

4.4. ACTIONS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

4.4. A - Formation humaniste

Les humanités professionnelles et techniques organisées par le C.E.S. Saint-Luc assurent à chacun une formation humaniste dans la perspective des objectifs généraux définis à l'article 6 du décret "Missions".

Notamment, l'école compte particulièrement développer et encourager toute action de participation préparant ainsi l'élève à son futur rôle de citoyen.

Une telle formation est assurée par les cours généraux et techniques dispensés, mais aussi par l'organisation de séances d'éducation à la santé, d'activités sportives, de visites et voyages culturels, de spectacles, d'échanges, etc.

Pour la compléter, l'école organise à divers moments de la semaine, différentes activités parascolaires visant à améliorer la vie en groupe et dans la société et à acquérir une ouverture d'esprit (club d'échecs, philatélie, modélisme, Internet, etc).

4.4. B - Formation qualifiante

. Pour parfaire la maîtrise des compétences fixées par un profil de formation, le C.E.S. Saint-Luc veille à donner aux élèves une formation correspondant au mieux à la réalité du monde du travail actuel.

En étroite collaboration avec les entreprises et les organismes professionnels, le chef de travaux, les chefs d'ateliers ainsi que les coordinateurs de section :

- organisent et guident des stages actifs en entreprise;
- organisent des visites d'usines;
- organisent des séances d'information sur les spécialités en relation avec les options choisies par les élèves;
- lient le contenu des cours de spécialité avec la réalité des techniques et technologies actuelles;
- effectuent dans la mesure du possible et de l'intérêt pédagogique des travaux spécifiques demandés par d'autres groupes sociaux.

4.4. C - Technologies nouvelles

Pour compléter l'apprentissage des savoirs ainsi que l'acquisition des compétences humanistes et qualifiantes et pour permettre à tous l'accès à l'utilisation des nouvelles technologies, les Instituts Saint-Luc mènent une politique volontariste d'acquisition de matériel à haute technologie et d'outils informatiques.

Dans ce domaine en particulier, nous entendons permettre aux élèves de se former à l'utilisation du multimédia.

Pour réaliser cet objectif, les Instituts Saint-Luc s'équipent d'un matériel informatique récent relié en réseau à Internet, forme ses enseignants et adhère au projet WIN proposé par la Région Wallonne pour son exploitation pédagogique.

A cet effet, il s'engage dès maintenant à participer à des échanges télématiques, à l'utilisation des banques d'outils pédagogiques des serveurs pédagogiques conformément au décret "Missions".

Annexe

Projet lié au développement des techniques informatiques.

Notre monde est en mutation. Tous les secteurs sont soumis à l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Une importante réflexion accompagne leur intégration dans l'enseignement (projet WIN). Cette explosion ne vient pas bouleverser la pédagogie, mais doit participer à son évolution naturelle. Cette dernière entraîne une autre conception de l'acte d'apprendre et d'enseigner, une autre perception de l'espace école et une volonté d'insérer l'école dans son environnement social.

Nos jeunes n'ont jamais été aussi demandeurs d'activités. Dès lors l'école se doit d'assurer l'égalité des chances face aux technologies.

Notre mission est donc non seulement l'éducation à l'utilisation des NTIC dans le quotidien, mais surtout l'acquisition d'un comportement critique et autonome.

Notre projet comporte 6 axes :

- Initier les différents intervenants de notre communauté scolaire aux principes de base de l'informatique et utiliser ces techniques en tant qu'outils ;
- Adapter l'informatique aux activités spécifiques des élèves (exploitation, recherches, simulations, remédiations ...) ;
- Maîtriser les outils pour réaliser des activités interdisciplinaires, éventuellement en coopération avec d'autres écoles de par le monde (vidéoconférence, parrainage linguistique, correspondance, échanges avec l'environnement économique régional,...)
- Sécuriser les systèmes pour empêcher tout écart de l'utilisateur par rapport à une utilisation programmée, car si une certaine liberté d'action est utile, on ne peut laisser entrer en classe n'importe quoi, n'importe comment ;
- Apprendre à naviguer et à communiquer via les réseaux et surtout à être critique face aux résultats obtenus. Internet est la plus vaste source de renseignements, mais il faut être capable de rechercher l'information et de pouvoir juger de la validité des résultats.

Ne pas oublier que cet outil est, et doit, rester un adjuvant de notre enseignement ;

- Responsabiliser en favorisant la créativité et l'action dans cet espace multimédia planétaire par la production de travaux personnels ou de groupes.

Pour permettre le développement d'un enseignement adapté au monde d'aujourd'hui et surtout à la société de demain, nos élèves doivent non seulement acquérir des compétences qui s'expriment en termes de maîtrise informatique, mais aussi en capacité à s'adapter au changement, à fonctionner en équipe, à se respecter mutuellement, à fractionner le travail, à savoir communiquer (parfois dans une autre langue !) ses interrogations, ses résultats ...

Il est raisonnable d'envisager dans un avenir plus ou moins rapproché que l'accès aux salles informatiques, fruits d'aménagements progressifs, sera synonyme d'ouverture sur le monde (en orientant et en engageant l'école dans une perspective de développement, dans son projet pédagogique, dans une dimension inter-régions, inter-génération, inter-cultures).